

CONCOURS DE COMPOSITION

Josquin, toujours présent !

Préambule

La fédération À Cœur Joie Hauts-de-France organise en 2020 un concours de composition de chant choral destiné à enrichir le répertoire musical de ses chorales.

Article 1 - Compositeur

Le concours est ouvert aux compositeurs de toute nationalité nés après le 1^{er} janvier 1985.

Article 2 : Catégorie de compositions

Les œuvres sont destinées aux configurations chorales suivantes :

- Catégorie A : Petit chœur mixte + Grand chœur mixte
- Catégorie B : Chœur à voix égales de femmes
- Catégories C : Chœur mixte adulte

Les compositeurs présenteront une œuvre maximum par catégorie telle que précisée à l'article 2.

Article 3 : Caractéristiques des compositions.

Les œuvres présentées doivent être inédites, n'avoir jamais été publiées, enregistrées ou fait l'objet d'une exécution publique.

Les œuvres sont soit *a cappella*, soit avec un accompagnement clavier (piano).

- **Nombre de voix :**
 - Catégories A et C : SATB ou SMezzATB
 - Catégorie B : SMezzA (divisi ponctuels autorisés)
- **Ambitus retenu :**
 - Maximum aigu : sopranos = sol5 ; ténors = sol4
 - Maximum grave : altis = sol 3 ; basses = sol2
- **Difficulté :** les œuvres sont destinées à des ensembles chorals amateurs ayant une pratique et des connaissances musicales sans correspondance avec un chœur professionnel.
- **Durée de la composition :** entre 4 et 7 minutes

Article 4 : Texte

Les compositions sont écrites sur la base de tout ou partie d'un des textes figurant en annexe au présent règlement. Ces poèmes sont choisis parmi ceux mis en musique par Josquin des Prés (Josquin Desprez). Tout autre texte est considéré comme inapproprié au concours.

Article 5 : Présentation

Les compositions sont imprimées sur papier de format A4 avec un logiciel d'édition musicale, et, aisément lisibles. Toutes les pages sont numérotées.

Article 6 : Date limite d'envoi - expédition

La date limite d'envoi est fixée au samedi 15 août 2020, le cachet de la poste faisant foi. À Cœur Joie Hauts de France ne peut être tenu pour responsable d'un quelconque problème d'acheminement (adresse erronée, envoi perdu, détérioré, incomplet, etc.).

Les œuvres sont transmises par voie postale à l'adresse suivante :

À CŒUR JOIE HAUTS-DE-FRANCE
C/O C. Vercher
24, place du Carnaval
59000 – LILLE - FRANCE

Aucun envoi par messagerie électronique ou transfert de fichier n'est autorisé.

Article 7 : Contenu de l'envoi

L'envoi est constitué d'un pli dans lequel sont intégrées séparément :

1- Enveloppe « partition »

Chaque œuvre présentée (en 5 exemplaires) est insérée dans une enveloppe cachetée (une enveloppe par œuvre) sans mention particulière, à l'exception d'une **référence libre** (chiffres, lettres, mots).

Chaque partition doit comporter :

- Le titre de l'œuvre
- La référence libre, sans aucune mention du compositeur ou d'un moyen de le reconnaître
- La catégorie dans laquelle l'œuvre est présentée

2- Enveloppe « compositeur »

- Sur l'enveloppe à cacheter : uniquement la référence libre choisie
- Sur une feuille insérée dans l'enveloppe, les éléments suivants :
 - Référence(s) libre(s) figurant sur la (les) partition(s)
 - Titre de l'œuvre ou des œuvres soumise(s)
 - Coordonnées du compositeur :
 - Nom
 - Prénom
 - Date de naissance
 - Adresse postale
 - Adresse mail
 - Numéro de téléphone
 - Document attestant de l'âge du compositeur

Aucun retour de l'envoi ne sera fait à l'issue du concours

Article 8 : Jury

Le jury sera constitué par des personnes choisies par les responsables de l'association À Cœur Joie Hauts-de-France.

Le jury ne prendra pas en considération les œuvres ne respectant pas un des articles du présent règlement.

Ses décisions sont sans appel.

Article 9 : Prix

Pour chaque catégorie, il est attribué :

1^{er} prix : 1000 euros + édition de l'œuvre

2^e prix : 500 euros + édition de l'œuvre

Le jury peut décider de ne pas attribuer un ou plusieurs prix, au regard en particulier de la qualité et de l'intérêt des compositions.

Article 10 : Exécution, édition

Les œuvres primées (au moins chaque premier prix) pourront faire l'objet d'une exécution publique lors d'un ou de concert(s) organisé(s) dans le cadre de manifestations d'À Cœur Joie Hauts-de-France en 2021.

Le lauréat ne pourra s'opposer à cette (ces) exécution(s).

Le compositeur s'engage à ne pas autoriser ou réaliser l'exécution publique de l'œuvre lauréate avant le deuxième semestre 2021. Il s'engage également à ne pas publier ou faire publier ladite œuvre lauréate et autorise l'enregistrement (sonore et visuel) ainsi que la publication de son œuvre primée selon les termes contractuels à préciser avec l'éditeur retenu par À Cœur Joie Hauts-de-France.

Article 11 : Responsabilité du compositeur

En se présentant au présent concours de composition, le participant affirme être le compositeur de l'œuvre. Il atteste que l'œuvre est inédite, n'a jamais été interprétée, primée à aucun concours ou éditée. La participation au concours emporte l'acceptation de son règlement.

Lille, le 15 mars 2020

ANNEXE

Le compositeur doit choisir parmi les textes figurant ici :

Mille regretz*

Mille regretz de vous habandonner
Et d'eslonger vostre fache amoureuse.
J'ay si grand dueil et paine douloureuse
Qu'on me verra brief mes jours desfiner.

Adieu mes amours**

Adieu mes amours,
Adieu vous comant,
Adieu mes amours jusquez au printemps.
Je suis en soucy de quoy je vivray.
La raison pourquoy, je la vous diray.
Je n'ay point d'argent. Vivray-je de vent
Se l'argent du roy ne vient plus souvent ?

Baisez-moi***

Basies moy,
Basies moy ma douce amye.
Par amours je vous emprie.
Et non feray !
Et pour quoy ?
Se je faisoie la follie,
Ma mère en seroit marrie,
Vela de quoy.

Pour souhaitter***

Pour souhaitter je ne demande mieulx
Qu'avoir santé et vivre longuement,
Tousjours joieux et des biens largement,
Et en la fin, le royaulme des cieulx.

Douleur me bat***

Douleur me bat et tristesse m'afolle,
Amour me nuyt et malheur me consolle,
Vouloir me suit, mais aider ne me peult.
Jouyr ne puis d'ung grant bien qu'on me veult.
De vivre ainsi, pour dieu, qu'on me décolle.

**Texte extrait du recueil « L'unziesme livre
contenant vingt & neuf chansons
amoureuses... » Anvers (T. Susato) 1549*

***Texte extrait du « Manuscrit de Bayeux »
(Bibliothèque nationale de France)*

Allegez moy***

Allegez-moy, doulce plaisant brunette.
Dessoubz la boudinette.
Allegez moy de toutes mes douleurs.
Vostre beaulté me tient en amorette
Dessoubz la boudinette.

Faulte d'argent***

Faulte d'argent c'est douleur non pareille
Se je le dis las je scay bien pour quoy
Sans de quibus il se faut tenir quoy
Feme qui dort pour argent se resveille

Je ne me puis tenir d'aymer****

Je ne me puis tenir d'aymer
Celle qui point ne m'ayme.
Je me doy bien desconforter
Car j'ay perdu ma peine.
Ma dame souveraine,
Recevez votre amy
Par votre bonté pleine
Ou mort est à demy.

Tenez moy en vos bras***

Tenez moy en voz bras mon amy
Je suis malade,
Votre amour me guerira
C'est à Paris ou per dela
Où une clere fontaine y a
Tenez moy en vos bras.

Cœur langoureux***

Cœur langoureux qui ne sais que penser
Plaindre gemir plourer et soupirer
Resjouis toy
Car ta belle maistresse
Par sa pitié te veut donner liesse
Joye et plaisir pour te reconforter.

****Textes extraits du recueil « Septiesme livre
contenant vingt et quatre chansons... »
Tylman Susato – Anvers 1545*

*****Textes extraits du recueil « Mellange de
chansons ... » - Adrien le Roy et Robert Ballard
– Paris 1572*